

Fiche 12 : Recrutements spécifiques pour l'entrée en 2nde GT

1. Double-sectorisation pour entrer en 2nde GT

Les élèves habitant dans les communes ci-dessous bénéficient d'une double-sectorisation pour entrer en 2nde GT. Les familles doivent donc formuler **obligatoirement** les deux vœux de lycée de secteur dans l'ordre de leur choix.

Communes d'habitation d'un représentant légal	Lycées de secteur
PLAN DE CUQUES	LPO ARTAUD (Marseille) LGT MONTE CRISTO (Allauch)
EYGALIERES	LGT CRAPONNE (Salon de Provence) LGT DAUPHIN (Cavaillon)
ORGON PLAN D'ORGON	LGT DAUPHIN (Cavaillon) LGT D'ORMESSON (Chateaurenard)
SENAS	LGT DAUPHIN (Cavaillon) LGT L'EMPERI (Salon de Provence)
BARBENTANE	LGT DE GIRARD (Avignon) LGT D'ORMESSON (Chateaurenard)
MARSEILLE 11 ^{ème}	LGT PAGNOL (Marseille) LGT MONTE CRISTO (Allauch)



2. Affectation en 2nde GT dans les lycées Émile Zola et Vauvenargues d'Aix-en-Provence

Afin de répondre à la pression démographique constatée sur le lycée Émile Zola d'Aix-en-Provence et de garantir des conditions d'accueil satisfaisantes pour les élèves, il est décidé, pour l'année scolaire 2026/2027, de proposer aux élèves des familles résidant dans les zones géographiques mentionnées ci-dessous une possibilité complémentaire d'affectation sur le lycée Vauvenargues.

Les zones géographiques concernées sont les suivantes :

- Facultés (IRIS 130010302) ;
- Saint-Jérôme (IRIS 130010303) ;
- Saint-Jérôme Est (IRIS 130010307) ;
- Val Saint-André (IRIS 130010304) ;
- Jas 1 (IRIS 130010702) ;
- Jas 2 (IRIS 130010703) ;
- Jas 3 (IRIS 130010704) ;
- Jas 4 (IRIS 130010705) ;
- Jas 5 (IRIS 130010706) ;
- Jas 6 (IRIS 130010701) ;

À cette fin, un code « zone géographique » spécifique sera créé dans l'application d'affectation. Les familles concernées sont invitées à formuler deux vœux hiérarchisés, correspondant aux deux lycées, afin de garantir une affectation dans un de ces deux établissements de proximité.

En l'absence de formulation des deux vœux requis, l'administration se réserve la possibilité de compléter la demande d'affectation en ajoutant le vœu manquant, sur l'un ou l'autre des deux lycées mentionnés, dans l'intérêt du bon déroulement de la procédure et de l'équilibre des capacités d'accueil des établissements.

L'outil cartographique régional permettant aux familles d'identifier leur secteur d'affectation sera mis à jour en conséquence.



3. Ouverture de la Section Marins-Pompiers (SMP) au lycée César Baldaccini de Marseille en classe de 2^{nde} GT.

Dans le cadre du partenariat entre **l'Éducation nationale, la Ville de Marseille et le Bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM)**, une **Section Marins-Pompiers (SMP)** ouvrira au lycée polyvalent régional **César Baldaccini (anciennement lycée Rempart-Vinci)**, à la rentrée de septembre 2026 en classe de 2^{nde} GT. Ce dispositif pédagogique unique en France propose à des élèves volontaires de suivre, de la **seconde à la terminale**, un parcours éducatif dédié à la **découverte du BMPM et de ses missions, tout en développant des compétences inspirées des valeurs portées par les marins-pompiers.**

La section vise ainsi à :

- renforcer l'esprit de solidarité et de défense ;
- sensibiliser les élèves aux **enjeux de sécurité civile et de gestion des risques** ;
- faire découvrir les **missions et les valeurs des marins-pompiers de Marseille** dans le cadre de stages, de visites et d'immersions en caserne.

Organisation du dispositif :

En classe de **seconde**, un créneau dédié à la section sera intégré à l'emploi du temps : **54 heures annuelles**, organisées le **mardi ou jeudi matin**. En **première et terminale**, les activités seront concentrées sur 8 à 9 **journées thématiques**, réparties sur l'ensemble de l'année scolaire.

Les enseignements de la SMP recouvrent notamment :

- Le secourisme (au-delà du PSC1),
- L'éducation à la citoyenneté et à la défense,
- La prévention des risques (technologiques, sociaux, sanitaires),
- La préparation physique,
- Des immersions et stages : un stage découverte en seconde pourra être réalisé avec les marins-pompiers ; immersion de 3 jours en caserne en première et terminale.

Conditions d'admission des élèves en classe de 2^{nde} SMP :

La sélection repose principalement sur la motivation de l'élève, sa capacité à s'engager dans un projet collectif, son intérêt pour les valeurs de citoyenneté, de solidarité et l'esprit de défense.

Un accès dérogatoire est prévu pour permettre à tous les élèves marseillais, quel que soit leur établissement d'origine, de candidater à la SMP.

Les candidats seront admis selon une procédure prévue en deux temps :

- **Dossier de candidature** comprenant ses motivations et ses bulletins de la classe de troisième ;
- **Entretien d'admission**, d'une durée de 10 à 15 minutes, organisé conjointement par des représentants du BMPPM et de l'Éducation nationale. Une grille d'évaluation commune assurera l'égalité de traitement des candidats.

Les élèves admis signeront, avec leur famille, une **charte d'engagement** liée au parcours, avec ses spécificités et exigences, notamment sur le plan de l'éducation physique et sportive.

Information aux familles et élèves :

Les chefs d'établissement et les équipes éducatives sont invités à **porter cette information à la connaissance des élèves de 3e susceptibles d'être intéressés par ce dispositif**. Le calendrier et les modalités de candidature sont établis comme suit :

- Dépôt des candidature auprès du LPO César Baldaccini : **avant le 30 avril 2026**.
- Sélection des dossiers : **semaine du 4 au 7 mai**.
- Entretiens : **semaine du 18 au 22 mai**.
- Information des résultats : **avant le 25 mai**.
- En cas d'avis favorable, saisi du vœu « 2nde GT au lycée César Baldaccini » dans AFFELNET

Annexe : fiche de candidature

CLASSE de SECONDE SECTION MARINS-POMPIERS (SMP)

FICHE de CANDIDATURE

Année scolaire 2025-2026

Ce présent document a pour vocation de constituer le dossier de candidature des élèves désireux **d'intégrer le dispositif de la Section Marins-Pompiers du lycée César Baldaccini**. Il **n'assure pas à l'élève son inscription définitive**, celle-ci étant conditionnée au respect des conditions d'admission ainsi qu'à la réussite des différentes étapes du processus de sélection :

- Dépôt des candidatures auprès du lycée César Baldaccini : avant le 30 avril 2026 ;
- Sélection des dossiers : du 4 au 7 mai 2026 ;
- Entretiens : du 18 au 22 mai 2026 ;
- Information des résultats : avant le 25 mai 2026.

1 - ETABLISSEMENT D'ORIGINE de l'élève	
Nom du collège	
Localité	
Téléphone :	Courriel : ce.@ac-aix-marseille.fr

2 - IDENTIFICATION de l'élève	
INE de l'élève :	
NOM de l'élève :	Prénom :
NOM/Prénom d'un responsable légal :	Téléphone :
Adresse :	
Classe : <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} générale <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} SEGPA <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} ULIS Autre (préciser) :	

3 - PRESENTATION DES MOTIVATIONS de l'élève à intégrer la Section Marins-Pompiers
<p><i>Dans cette partie à compléter, l'élève peut expliquer pourquoi il souhaite intégrer cette section et mettre en avant ses motivations personnelles, son intérêt pour les métiers de la sécurité et du secours, ainsi que les qualités qu'il pense pouvoir y apporter (engagement, esprit d'équipe, sens des responsabilités, appétence pour le sport, etc).</i></p>

4 - AVIS PROVISOIRE du conseil de classe du 2^{ème} trimestre (ou 1er semestre)

2^{nde} générale et technologique : favorable réservé défavorable

Seuls les élèves ayant obtenu **une décision définitive d'orientation du chef d'établissement pour la 2^{nde} GT** au 3^{ème} trimestre (ou 2^{ème} semestre) pourront accéder à la section marin-pompier.

Avis de l'équipe pédagogique pour la participation de l'élève à la SMP :

Tout à fait favorable Plutôt favorable Plutôt défavorable Défavorable

5 - AVIS de l'équipe SMP, suite à l'entretien

favorable en liste principale favorable en liste complémentaire

défavorable, motif :

Date :

Signature :

Si l'avis est favorable il est conditionné au passage en 2^{nde} GT et le vœu « 2^{nde} GT au lycée César Baldaccini » doit être saisi dans AFFELNET par la famille ou l'établissement d'origine.

La présente fiche et les bulletins scolaires de 3^e de l'élève doivent être transmis au lycée César BALDACCINI (ancien Rempart-Vinci) par mail : ce.0130049h@ac-aix-marseille.fr